



S'INSTALLER PROGRESSIVEMENT

AVEC LA COOPÉRATIVE D'INSTALLATION
EN AGRICULTURE PAYSANNE (CIAP CVL)



▶ LE STAGE PAYSAN CRÉATIF

Étape clé de l'accompagnement proposé par la CIAP

■ À qui s'adresse-t-il ?

Aux femmes et aux hommes ayant un projet d'installation en agriculture paysanne en région Centre-Val de Loire. Priorité donnée aux personnes disposant d'un diplôme agricole ou d'une validation des acquis de l'expérience.

■ Les objectifs

- Dimensionner son projet, en terme de production, d'investissement, de temps de travail et de revenu ;
- Mettre en place progressivement son outil de production et se l'approprier ;
- Ancrer son projet d'installation sur son territoire et le faire évoluer afin de le rendre viable et pérenne.

■ Concrètement

Durée : douze mois à plein temps, trois démarrages par an (janvier, mars et septembre).

Statut : stagiaire de la formation professionnelle.

Lieu : chez un paysan, sur son propre terrain, dans le cadre d'une création, association ou reprise.

Financement des stagiaires : stage indemnisé par Pôle Emploi ou la Région Centre-Val de Loire.

Une contribution de 50 euros est demandée pour les frais logistiques.

Financement de la formation



Dispositif financé par la Région Centre-Val de Loire.

■ En pratique

Un lieu de stage : en immersion chez un ou plusieurs paysans ou sur votre futur lieu s'il est identifié.

Des temps collectifs de formation : six sessions de trois journées consécutives avec les autres paysans créatifs de la région pour consolider votre projet (contenu au dos).

Un parcours de formation : complémentaire et personnalisé, avec les partenaires techniques en fonction de vos besoins (GAB, AFOCG 45, Chambre d'agriculture).

Un suivi individualisé : par l'animateur ADEAR ou ADAR CIVAM de votre département.

Un groupement d'appui local : à constituer selon les cas pour vous soutenir et vous aider dans vos démarches (accès au foncier, financements, circuits de commercialisation). Il peut être composé de paysans, d'élus locaux, d'un collectif de citoyens (AMAP, CIGALES, GFA...).

▶ CONTENU DES MODULES

Dix modules répartis sur six sessions de trois journées, itinérantes en région Centre-Val de Loire.

Territoire et acteurs : présentation des projets, modélisation du territoire de chacun, repérage des interlocuteurs, démarches vers l'installation, accès au foncier.

Agriculture paysanne : faire un état des lieux d'un projet du point de vue environnemental, social et économique.

Dimensionnement de projet : évaluer les composantes (volume - investissement - résultat - temps de travail...) et leurs interactions.



Commercialisation : connaître les différentes formes et conditions, aborder les éléments de l'étude de marché.

Plan d'entreprise : comprendre le contenu du PE, élaborer les premiers éléments du compte de résultat, plan d'investissement et de trésorerie.

Communication : adapter la communication en fonction de son identité, choisir les supports selon l'utilisation envisagée.

Organisation du travail : s'approprier des outils facilitant la conduite globale d'un projet, technique et humain.

Statuts : appréhender les différents statuts juridiques, fiscaux et sociaux pour choisir les plus adaptés à chacun.

Foncier : repérer les modalités d'accès et d'utilisation du foncier agricole.

Capacité à gérer : se préparer à décider, prévoir, organiser, réorienter, présenter...négocier.

▶ LE PORTAGE TEMPORAIRE

Un possible prolongement du stage paysan créatif proposé par la CIAP CVL

Un dispositif qui permet l'hébergement juridique, administratif et comptable de l'activité agricole naissante. Vous pourrez ainsi développer votre activité en situation réelle avec la possibilité d'obtenir une aide au financement pour préfinancer des investissements et de la trésorerie.

Le portage peut durer jusqu'à 3 ans. Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement humain et économique, de formations et d'une rémunération salariée si votre activité est bénéficiaire. Un cadre privilégié et sécurisant pour tester ou démarrer un projet agricole.

Contact : celine.sanz@ciap-cvl.fr

▶ INTERVENANTS

La CIAP Centre-Val de Loire, les ADEAR, AFOCG 45, Terre de Liens, experts en communication, en commercialisation, sur les aspects juridiques... et de nombreux paysans.

▶ CONTACTS

